



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Jeudi 11 avril 2019

**PRESENTS** : 18 titulaires - 1 suppléant votant - 3 suppléants non votants

Monsieur Georges BERNAT, Madame Josette TEISSEIRE, Monsieur Dominique MAYERE, Monsieur Gérard BURELLIER, Madame Régine RAJOT, Madame Françoise CLEMENT, Madame Marie-Joëlle GENESSEAU, Monsieur Robert MERLE, Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Monsieur Alain BERAUD, Madame Marie-Christine MURON, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Madame Sandra MATHELIN, Madame Françoise GERY, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Marius DAVAL, Madame Chantal COSTA, Monsieur Philippe MANGAVEL, Monsieur Dominique FRAISE, Monsieur Jean-Louis GAILLARD, Mme Corinne CHAUX

**ABSENTS** : 3

Commune de St Germain Laval - Martine CHARON  
Commune de St Germain Laval - Loïs FAURE  
Commune de St Martin la Sauveté - Brigitte LUGNE

**EXCUSE** : 1

Commune de Luré - Philippe DUCREUX suppléé par Marie-Joëlle GENESSEAU

**POUVOIRS** : 3

Bruno PRADIER (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Jean-Claude RAYMOND (Commune St Germain Laval)  
Michel DARMET (Commune de Vézelin sur Loire - St Paul de Vézelin) a donné pouvoir à Régine RAJOT (Commune de Vézelin sur Loire - Dancé)  
Henri CHERBLAND (Commune de Pommiers) a donné pouvoir à Jean-Pierre SEIGNOL (Commune de St Georges de Baroille)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Pierre SEIGNOL (Commune de St Georges de Baroille)

**TITULAIRES PRESENTS** : 18

**SUPPLEANT** : 1

**POUVOIRS** : 3

**VOTANTS** : 22

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019 est approuvé à l'unanimité et sans réserve.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'ajout d'une question à l'ordre du jour :

- Participation coût formation pour un agent en ACI. A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte le rajout de la question à l'ordre du jour.

### **1. ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - FINANCES**

#### **1.1 Bilan Crédit Paiement (CP) (opération Maison BOISSIEU)**

Monsieur le Président présente, au conseil communautaire le bilan des dépenses 2018 pour l'opération «MAISON BOISSIEU »

## DEPENSES ACQUITTEES 2018 MAISON BOISSIEU

Nature de la dépense	Montant de la dépense
Facture ORANGE du 08/01/2018	131,45 € TTC
Facture SOCOTEC du 04/04/2018 Contrôle technique à la remise du RICT	868,50 € TTC
Facture SOCOTEC du 04/04/2018 Contrôle technique Mission TH	1 140,00 € TTC
Facture KEOPS du 11/06/2018	6 857,27 € TTC
Publication BOAMP	864,00 € TTC
Publication L'Essor	362,08 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>10 223,30 € TTC</b>

### 1.2 Modification CP : Maison Boissieu

Monsieur le Président indique au conseil communautaire qu'un retard de démarrage du chantier implique une révision des Crédits de Paiement (CP). Il propose que le CP de 2018 soit diminué de 489 776.70 €, et celui de 2019 augmenté du même montant.

Pour rappel : Montant initial CP 2019 (voté en 2018) : 500 000 €

Nouveau montant CP 2019 : 989 776.70 €

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition.

#### DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification telle que présentée.

### 1.3 Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) - Fonds Solidarité Logement

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que Le Fonds Solidarité Logement (FSL) est une des actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD).

Il apporte un soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement (impayés de loyer, d'énergie) et finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

Une participation de tous les EPCI à hauteur de 0.20 € par habitant permettrait de contribuer au fonctionnement du dispositif.

Pour information : statistiques des aides attribuées en 2017 sur le territoire de la CCVAI : 12 091.83 €

Le conseil devra se prononcer sur cette contribution pour l'année 2018 qui s'élève à la somme de 1 204.60 €

#### DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ladite contribution.

### 1.4 Subvention aux associations (annexe N°1)

Monsieur le Président présente le tableau des différentes subventions sollicitées,

<b>Associations</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Décision du conseil</b>
« Les amis de l'USEP » Ecole Publique St Germain Laval	1 500 €	1 500 €
CDSA Comité Départemental Sport Adapté	1 500 €	1 000 €
FSE Collège P. Masson St Germain Laval	1 000 €	1 000 €
Association FLEUVE LOIRE FERTILE	500 €	10 livres
Association TENNIS CLUB GERMANOIS	Non précisé	NON
ELAN DU VAL D'AIX Basket	2 000€	1 500 €
INITIATIVE LOIRE	3 000 € (Non demandé)	3 000 € sous réserve de la réception du dossier complet
ADIL	664.29 €	664.29 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que pour l'Association Fleuve Loire Fertile, on leur achète 10 livres pour la médiathèque et que soit donné, gracieusement, aux communes qui ont une bibliothèque, un exemplaire de ceux-ci.

Après discussion sur les différentes demandes,  
S'appuyant sur le règlement d'attribution des subventions approuvé par la collectivité,

**DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les montants arrêtés ainsi que la proposition faite ci-dessus.

### **1.5 Approbation des comptes de gestion de Madame la Trésorière Principale et des Comptes Administratifs 2018 et des affectations de résultats**

Monsieur le Président quitte la séance.

Monsieur BERAUD, Vice-président en charge des finances demande au conseil communautaire s'il y a des questions. Le conseil n'ayant pas de question, il demande au conseil communautaire de voter ces différents comptes de gestion, administratifs et les affectations de résultats.

- **ZA (annexe N°2)**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Alain BERAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	103 770.32				103 770.32	
Opérations exercice						
<b>Total</b>	103 770.32				103 770.32	
Résultat de clôture	103 770.32				103 770.32	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	103 770.32				103 770.32	
Résultat définitif	103 770.32				103 770.32	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Cuisine centrale (annexe N°3)**

### Affectation des résultats

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Alain BERAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 363.37	62 919.93		62 919.93	2 363.37
Opérations exercice	2 966.08	6 646.49	109 878.94	110 907.44	112 845.02	117 553.93
<b>Total</b>	2 966.08	9 009.86	172 798.87	110 907.44	175 764.95	119 917.30
Résultat de clôture		6 043.78	61 891.43		55 847.65	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		6 043.78	61 891.43		55 847.65	
Résultat définitif		6 043.78	61 891.43		55 847.65	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Bassin versant de l'Aix (annexe N°4)**

**Affectation des résultats**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Alain BERAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	43 170.93			30 482.26	43 170.93	30 482.26
Opérations exercice	700.00	55 289.00	32 679.50	37 985.00	33 379.50	93 274.00
<b>Total</b>	<b>43 870.93</b>	<b>55 289.00</b>	<b>32 679.50</b>	<b>68 467.26</b>	<b>76 550.43</b>	<b>123 756.26</b>
Résultat de clôture		11 418.07		35 787.76		47 205.83
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>11 418.07</b>		<b>35 787.76</b>		<b>47 205.83</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>11 418.07</b>		<b>35 787.76</b>		<b>47 205.83</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Déchets ménagers (annexe N°5)**

**Affectation des résultats**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Alain BERAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 344.36			80 939.02	5 344.36	80 939.02
Opérations exercice	26 736.86	21 829.36	574 914.68	586 853.20	601 651.54	608 682.56
<b>Total</b>	<b>32 081.22</b>	<b>21 829.36</b>	<b>574 914.68</b>	<b>667 792.22</b>	<b>606 995.90</b>	<b>689 621.58</b>
Résultat de clôture	10 251.86			92 877.54		82 625.68
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>	<b>10 251.86</b>			<b>92 877.54</b>		<b>82 625.68</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>10 251.86</b>			<b>92 877.54</b>		<b>82 625.68</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Maison de santé (annexe N°6)**

#### **Affectation des résultats**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de BERAUD Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 775.25	257 558.14		257 558.14	7 775.25
Opérations exercice	82 168.09	83 023.74	144 353.36	123 381.27	226 521.45	206 405.01
<b>Total</b>	<b>82 168.09</b>	<b>90 798.99</b>	<b>401 911.50</b>	<b>123 381.27</b>	<b>484 079.59</b>	<b>214 180.26</b>
Résultat de clôture		8 630.90	278 530.23		269 899.33	
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>8 630.90</b>	<b>278 530.23</b>		<b>269 899.33</b>	
<b>Résultat définitif</b>		<b>8 630.90</b>	<b>278 530.23</b>		<b>269 899.33</b>	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Communauté de communes (annexe N°7)**

### **Affectation des résultats**

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de BERAUD Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 543 329.01		541 939.72		2 085 268.73
Opérations exercice	6 232 812.91	5 868 128.31	7 373 677.61	7 520 322.57	13 606 490.52	13 388 450.88
<b>Total</b>	<b>6 232 812.91</b>	<b>7 411 457.32</b>	<b>7 373 677.61</b>	<b>8 062 262.29</b>	<b>13 606 490.52</b>	<b>15 473 719.61</b>
Résultat de clôture		1 178 644.41		688 584.68		1 867 229.09
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>1 178 644.41</b>		<b>688 584.68</b>		<b>1 867 229.09</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>1 178 644.41</b>		<b>688 584.68</b>		<b>1 867 229.09</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les comptes de gestion, les comptes administratifs, et les affectations de résultats de chacun des budgets.

Retour de Monsieur le Président.

### **1.6 Vote des taux d'imposition 2019**

Monsieur le Président rappelle les différents taux et propose de ne pas les augmenter pour l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : rappel taux actuel 4.84 %
- Taxe foncière (bâti) : rappel taux actuel 7.59 %
- Taxe foncière (non bâti) : rappel taux actuel 5.79 %

Produit fiscal attendu sans modification des taux : 781 184 €

**DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter les différents taux pour l'année 2019.

- **Etat 1259 (annexe N°8)**

Monsieur le Président rappelle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et propose également de ne pas augmenter le taux pour l'année 2019, à savoir :

\*Taxe enlèvement des ordures ménagères

Taux actuel : 9.06 %

Produit attendu sans changement de taux : 475 906.00 €

**DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019.

**1.7 Vote des différents budgets pour l'année 2019 (fonctionnement et investissement) suivants :**

Après avoir été discutés lors du bureau communautaire en date 28/03/19, Monsieur le Président présente au conseil communautaire les différents budgets pour l'année 2019,

Après présentation détaillée des propositions pour chacun des budgets :

- Budget annexe SPIC RESEAU DE CHALEUR
- Budget annexe ZONE D'ACTIVITE DES GRANDES TERRES
- Budget annexe CUISINE CENTRALE
- Budget annexe GESTION BASSIN VERSANT AIX
- Budget annexe DECHETS MENAGERS
- Budget annexe MAISON DE SANTE
- Budget principal C C V A I

• **ZA Grandes Terres**

Monsieur le Président précise au conseil communautaire que la communauté de communes devrait acquérir aux époux SIMON le terrain se trouvant vers la zone au prix de 1.25 €/m<sup>2</sup> plus les frais de notaire.

Il rappelle que la vente du bâtiment à 250 000 € est en cours et devrait être signée définitivement en septembre 2019.

Après une présentation détaillée et échanges, il est passé aux votes.

Monsieur FRAISE indique que l'opération « Maison Boissieu » l'ennuie toujours mais qu'il votera quand même le budget

Il est décidé de voir si en décembre 2019, les participations du budget général aux différents budgets annexes soient soldées.

**Ci-dessous une présentation agrégée des budgets intercommunaux votés**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET CCAI (budget principal)	2 923 277.35	2923 277.35	2 377 776.17	2 377 776.17
BUDGET CUISINE CENTRALE	194 156.43	194 156.43	10 342.48	10 342.48
BUDGET GESTION BASSIN VERSANT AIX	505 587.07	505 587.07	23 733.82	23 733.82
BUDGET MAISON DE SANTE	450 754.22	450 754.22	124 761.00	124 761.00
BUDGET ZONE ACTIVITES GRANDES TERRES	405 532.15	405 532.15	259 302.47	259 302.47
BUDGET DECHETS MENAGERS	652 632.68	652 632.68	129 194.61	129 194.61
BUDGET SPIC RESEAU DE CHALEUR	37 339.25	37 339.25	0.00	0.00



**DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les différents budgets 2019 tels que présentés

**1.8 Journée de solidarité**

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que la journée de solidarité est une journée supplémentaire de travail non rémunérée. Cette journée est fixée par délibération après avis du comité technique. Les agents à temps complet fournissent alors un travail de 7 heures par an dans le but d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Les collectivités territoriales peuvent s'acquitter de cette journée par le travail d'un jour férié habituellement chômé (sauf le 1<sup>er</sup> mai), par le travail d'un jour de réduction du temps de travail ou par toute autre modalité de travail de 7 heures qui sont, en temps normal, non travaillées.

La journée de solidarité peut être fractionnée en demi-journées ou en quotités horaires.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 29 mars 2019,

Il est proposé au conseil communautaire de décider :

- La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, comme suit :

Le personnel effectuera chaque année 7 heures pour un temps complet. La quotité horaire sera proratisée en fonction du nombre d'heures travaillées de l'agent.

Les heures effectuées à ce titre auront été validées par le chef de service en amont.

L'intégralité des heures dues à ce titre, devra être effectuée, avant le 31 octobre de l'année considérée.

- La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures pour un temps complet.
- Ces modalités s'appliqueront à compter de l'année 2019

**DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte les propositions telles que présentées ci-dessus

**1.9 Participation coût formation pour agent en ACI**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'un agent en ACI souhaite entrer en formation en « soin animalier » à l'école de Sury le Comtal à la rentrée scolaire de septembre. Il précise qu'il s'agit de Monsieur Christophe SEYTRE.

Il ajoute, par ailleurs, que ce genre de participation sera discuté au cas par cas au conseil communautaire.

Il propose de verser directement à l'école la somme de 1 000 euros (mille euros).

**DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte d'allouer à Monsieur SEYTRE la somme de 1 000,00 euros et dit que cette somme sera versée directement à l'école.

## **2. TOURISME**

### **2.1 Vente du topoguide des Vals d'Aix et Isable au Comité Départemental de la randonnée pédestre**

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que le Comité départemental de la randonnée pédestre souhaite acquérir quelques exemplaires de notre topoguide et demande si un tarif préférentiel peut lui être appliqué, sachant qu'il nous vend son propre topoguide « Autour des Gorges de la Loire » à un prix préférentiel (8,50€ au lieu de 12,90 € vendu au public, soit une réduction de 34 %).

Le Bureau communautaire qui s'est réuni le 28 mars dernier propose de vendre le topoguide des Vals d'Aix et Isable au Comité départemental de la randonnée pédestre au prix public incluant une réduction de 30%.

Le Conseil communautaire se prononcera sur cette proposition.

#### **☐ DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de vendre le topoguide des Vals d'Aix et Isable au Comité départemental de la randonnée pédestre au prix public incluant une réduction de 30%.

## **3. ENVIRONNEMENT - DECHETS**

### **3.1 Modification de l'article 1 des statuts du SEEDR**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que lors de la séance du 21 février dernier, le Comité Syndical du SEEDR a approuvé la modification des statuts du SEEDR, et notamment l'article 1<sup>er</sup> « constitution et dénomination du syndicat mixte », suite au retrait du syndicat de la Communauté de Communes de Forez Est pour l'ancien périmètre de la Communauté de Communes de Balbigny.

Cette modification est la suivante :

« En référence à l'ancien SEEDR, Syndicat d'Etudes **POUR** l'Elimination des Déchets du Roannais, le syndicat est nommé « Syndicat d'Etudes **ET** d'Elimination des Déchets du Roannais ».

Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver ces modifications apportées aux statuts du SEEDR.

#### **☐ DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications apportées aux statuts du SEEDR.

### **3.2 Avenant à la Convention tri annuelle de financement de la Plateforme de rénovation énergétique « Renov'action42 » entre l'ALEC42 et la CCVAI**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'afin de donner accès à un service public à tous les ligériens pour les accompagner dans leurs projets de rénovation et dans l'optique de développer le marché de la rénovation, une plateforme dénommée Rénov'actions42 a été définie et co-construite avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, organismes bancaires, professionnels du bâtiment).

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateforme de rénovation énergétique » (ADEME/Région), le territoire ligérien bénéficie d'un soutien financier pour la mise en œuvre de la Plateforme de rénovation énergétique jusqu'à mi-2019.

Rénov'actions42 a été officiellement lancé le 26/09/2016.

Le dispositif de soutien de l'ADEME se poursuivant sur une partie de l'année 2019 et face à l'importance de poursuivre la mise en œuvre de Rénov'actions42, il est décidé de proroger la période contractuelle de la convention « Plateforme de la rénovation énergétique » établie entre l'ALEC42 et la CCVAI d'une année (durée initiale de 3 ans).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver un avenant afin de modifier la période contractuelle de cette convention et de la porter à 4 ans à compter du 01/01/2016.

#### **☐ DELIBERATION :**

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant de modification de la période contractuelle de la convention initiale et de la porter à 4 ans à compter du 01/01/2016.

#### 4 - ENFANCE JEUNESSE

##### 4.1 Promeneur du Net - (Annexe N°15)

Monsieur le Président explique au conseil communautaire que la mission des Promeneurs du Net est **une mission éducative supplémentaire** sur la Toile, mais qui s'avère nécessaire.

Il est proposé que la communauté de communes exerce cette mission éducative supplémentaire et ce dans le cadre des missions du directeur de l'Accueil de Loisirs Ados. Il sera le référent et connaît les ados. Il communiquera 2 à 3 heures par semaine. Il sera en alerte. Il va être formé.

CCVAI, URFE et COPLER sont en zone blanche.

Monsieur le Président ajoute que le contrat Enfance Jeunesse se termine le 31 décembre 2019 et que ce format ne sera plus d'actualité. La CAF souhaite que les collectivités aient une réflexion plus globale et ce, dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG). C'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Nous allons donc rentrer dans cette démarche. Monsieur le Président propose qu'un groupe de travail soit constitué. Il est demandé qui souhaite en faire partie.

Les conseillers communautaires suivants se proposent de faire partie de ce groupe de travail, à savoir : Fraise Dominique, Beraud Alain, Clément Françoise, Darmet Michel, Muron Marie-Christine, Bernat Georges, Costa Chantal et Gaillard Jean-Louis. La 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail aura lieu le 6 mai à 19 heures.

##### DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte que la communauté de communes exerce la mission de promeneur du net, et ce dans le cadre des missions du directeur de l'Accueil de Loisirs.

##### 4.2 Convention avec l'association Familles Rurales ou les Francas.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer une convention avec Familles Rurales ou les Francas, et ce, dans l'intérêt le meilleur pour la communauté de communes.

Cette convention aurait pour objectif la mise à disposition d'animateurs par familles rurales ou les Francas, notamment pendant les vacances scolaires. Il est précisé que cette mise à disposition permettrait de réduire les coûts.

##### DELIBERATION :

Après délibération, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés donne l'autorisation au Président de signer une convention avec l'association Familles Rurales ou les Francas telle qu'indiquée ci-dessus.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### 1°) Le conseil communautaire a pris acte de 3 décisions du Président :

##### DEC2019\_006P

De retenir l'offre proposée par ESPELIA SAS pour le marché en groupement de commandes dans le cadre de l'étude préalable au transfert des compétences assainissement et/ou eaux pluviales aux conditions suivantes :

Montant total pour le groupement :	tranche ferme :	68 240.91 € HT	soit 81 889.09 € TTC
	tranche conditionnelle 1 :	4 874.34 € HT	soit 5 849.22 € TTC
	tranche conditionnelle 2 :	21 934.57 € HT	soit 26 321.49 € TTC

Soit pour la CCVAI :	tranche ferme :	22 909.45 € HT	soit 27 491.34 € TTC
	tranche conditionnelle 1 :	1 624.78 € HT	soit 1 949.74 € TTC
	tranche conditionnelle 2 :	7 474.00 € HT	soit 8 968.80 € TTC

#### **DEC2019\_007P**

De signer la nouvelle concession tripartite d'usage temporaire avec la COPLER et Monsieur Sébastien DALLERY pour la mise à disposition à titre précaire et gratuit au bénéfice de ce dernier de certaines parcelles de la base d'aviron de CORDELLE, dans l'attente de leur utilisation définitive par les Communautés de Communes.

#### **DEC2019\_008P**

De reconduire pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, le marché qui lie la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable à l'entreprise SECAF CHAMFRAY pour la prestation de mise à disposition, de collecte et de transport des bennes de la déchèterie intercommunale, pour un montant estimatif annuel de 20 000 € TTC.

#### **2°) VIVAL - Gilles FAVREAU**

Monsieur le président fait lecture du courrier reçu par Monsieur FAVREAU par lequel il informe le conseil communautaire qu'il a un accord avec Casino pour accueillir « le relais poste » de Saint-Germain Laval dans le cadre de la fermeture de la poste.

Etablir un bureau de poste dans un commerce est toujours difficile pour les personnes qui ne sont pas clientes.

#### **3°) Permanence agent du service des impôts des particuliers de Roanne le Jeudi 9/05/2019**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une permanence d'un agent du service des impôts des particuliers de Roanne aura lieu dans les locaux de la CCVAI le jeudi 9 mai 2019.

#### **4°) Abandon caution minibus**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de l'abandon de la caution du minibus dans le cadre de sa mise à disposition. Il précise en effet que la caution doit être réglementairement encaissée et que cela va poser des difficultés à certaines associations.

L'ensemble du conseil communautaire approuve cette décision.

#### **5°) ADIL**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'ADIL souhaite venir faire une présentation de ses actions devant le conseil communautaire. Il est proposé que cette présentation ait lieu le 4 juillet à 20 heures juste avant le conseil communautaire.

#### **6°) Charte école**

Madame Clément souhaite faire le point sur la Charte école et précise que la signature aura lieu le 14 mai 2019 à 19 heures dans les locaux de la CCVAI et qu'elle souhaite que les invitations soient faites par la CCVAI.

Monsieur le président donne son accord. Madame Clément fera parvenir la liste des personnes concernées.

La séance est levée à 23 h 15

Le prochain Conseil Communautaire est fixé au **Jeudi 6 juin 2019 à 20 H 30**

*Après les questions diverses et informations, les discussions se sont poursuivies en toute convivialité autour d'un buffet offert par la Commune de LURE.*

BERNAT Georges		RAYMOND Jean-Claude	
MAYERE Dominique		MATHELIN Sandra	
BURELLIER Gérard		FAURE Loïs	Absent
RAJOT Régine		GERY Françoise	
CLEMENT Françoise		BRAY Christian	
DUCREUX Philippe	Absent Suppléé par Marie-Joëlle GENESSEAU	DAVAL Marius	
MERLE Robert		COSTA Chantal	
CHERBLAND Henri	Absent excusé Pouvoir à Jean-Pierre SEIGNOL	MANGAVEL Philippe	
SEIGNOL Jean-Pierre		LUGNE Brigitte	Absente
BERAUD Alain		DARMET Michel	Absent excusé Pouvoir à Régine RAJOT
MURON Marie-Christine		FRAISE Dominique	
PRADIER Bruno	Absent excusé Pouvoir à Jean-Claude RAYMOND	GAILLARD Jean-Louis	
CHARON Martine	Absente	<b>GENESSEAU M. Joëlle</b>	